

Mais, au jugement de personnes sages, indépendantes de tout intérêt personnel et sincèrement dévouées à la cause de l'Église, au témoignage de la presse religieuse du pays : la question manitobaine n'est pas réglée !

Personne ne niera que les écoles fonctionnant en vertu du règlement que l'on a fait, ne soient des écoles neutres ou sans Dieu, à part la dernière demi-heure de classe de chaque jour, où l'on pourra donner, sous des conditions assez compliquées, l'enseignement religieux. Eh bien, l'Église n'acceptera jamais l'école neutre pour ses petits enfants.

Que les pieux amis à qui nous nous adressons, ne se laissent pas tromper par des politiciens et des journalistes sans mission et sans compétence pour apprécier le côté religieux de la question scolaire ; mais qu'ils attendent encore quelque temps. Tout annonce que bientôt le Saint-Siège, ou du moins l'épiscopat canadien inspiré par les instructions de Rome, dictera aux catholiques ce qu'ils doivent penser, au point de vue religieux, du récent compromis scolaire. Il est même déjà possible de prévoir, sans crainte d'erreur quel sera le jugement de l'autorité religieuse.

Tous comprendront alors combien il faudra continuer à prier avec instance, pour hâter le triomphe du droit et de la justice. Les uns auront à lutter par la parole et par la plume ; les autres, en bien plus grand nombre, n'auront que la prière pour arme de combat. C'est bien, du reste, la meilleure arme ! Et, en tout cas, le bon Dieu ne demande à chacun que de faire ce qu'il peut ; Lui, quand il le jugera bon, Il accordera la victoire au bon droit, qui n'éprouve jamais que des défaites temporaires.